

L'an deux mil vingt-six, le seize septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marq, par convocation en date du dix septembre deux mil vingt-six, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le dix septembre deux mil vingt-six.

Présents : CLEMENT Sylvain, CLAISSE Fernand, MEIRE DA SILVA Albertina, FRANCKE Olivier, FLAMENT Séverine, MATTON Philippe, DEBUSSCHERE Albert, THULLIER Sabine, LAURENT Eric, DARRAS Laurent, DUGRAIN Sophie, DEKERLE Bérangère, FALLOUEY Charles, RACINET Marine, LE LAGADEC Matthieu, CNOCKAERT David, MARESCAUX Périne, SAMMARCELLI Elise, LANGLANT Margaux.

Absents : DESCAMPS Jacques donne procuration à MATTON Philippe, DEFFRENNES Pascale donne procuration à FALLOUEY Charles, CARDON Guillaume donne procuration à MEIRE DA SILVA Albertina.

Effectif légal	Effectif en exercice	Présents	Absents avec procuration	Absent sans procuration
23	22	19	3	0

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE DA SILVA.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2026-09-16/05 Semaine du goût – Cadrage 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission Développement économique, Commerce et Artisanat pilotée par Monsieur Olivier FRANCKE propose de renouveler le dispositif d'accompagnement et de soutien à l'économie locale nommée « Semaine du goût » lancé en 2023.

Corollaire de la semaine commerciale destinée aux commerçants et artisans, la semaine du goût propose un soutien aux restaurateurs et restauration ambulante.

Les modalités opérationnelles sont proposées de la manière suivante :

- Évènement annuel chaque mois d'octobre (du 12 au 18 octobre en 2026),
- Bulletin de participation à destination de tous les foyers pontamarcquois remis avec le flash info de septembre,
- Participation sur inscription par dépôt du bulletin renseigné à l'accueil de la Mairie durant la semaine dite « semaine du goût »,
- À l'issue, deux urnes sont constituées : une urne comprenant les bulletins de participation et une urne comprenant 2 bons de 30 euros par restaurateur affilié à l'action. Sont tirés simultanément un bulletin de participant et un bon de 30 euros par gagnant,
- Sont tirés deux bulletins de participation par professionnel participant,
- Budget = 60 euros par commerce de bouche souhaitant être affilié à l'action,
- Le montant du bon viendra en déduction des consommations du porteur auprès de l'établissement concerné,

- La participation de la commune sera versée directement au professionnel sur présentation du bon portant la mention « consommé » accompagné de la date.

Pour 2026, après attache prise par la commission, 12 professionnels (5 commerçants ambulants et 7 restaurateurs) sont intéressés par cet événement. Le budget 2026 compterait donc 24 gagnants si tous les professionnels maintiennent leur participation, soit 720 euros.

Par cette démarche, la commission souhaite compléter le soutien de la commune aux commerçants locaux.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

En conséquence, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Entériner cette proposition d'événement commercial proposé par la commission ad hoc ;
- Valider les modalités opérationnelles et le budget alloué sous réserve des disponibilités budgétaires ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les dispositions de la présente délibération.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 17/09/2026,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

